CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-troisième session du Comité permanent Bangkok (Thaïlande), 2 mars 2013

COMPTE RENDU RÉSUMÉ (PROJET)

1. Remarques d'ouverture du Président

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et fait remarquer que, bien que la Convention célèbre son $40^{\rm e}$ anniversaire, il reste encore beaucoup de travail. Il précise que le travail accompli par le Comité est résumé dans son rapport pour la $16^{\rm e}$ session de la Conférence des Parties (CoP16), dans le document CoP16 Doc. 10.1.1, et note que l'importance du rôle de la CITES a été confirmée lors de la session de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 2012. Il reconnaît qu'il y a eu des améliorations significatives au sein du Secrétariat depuis l'arrivée de John Scanlon au poste de Secrétaire général.

2. Remarques d'ouverture du Secrétaire général

Le Secrétaire général souhaite également la bienvenue aux participants et attire leur attention sur l'ampleur du travail accompli depuis la 62^e session du Comité. Il note que l'objectif de la présente session porte principalement sur le respect de la Convention et insiste sur la façon dont ces questions de respect distinguent la CITES des autres accords environnementaux multilatéraux. Il souligne que les procédures pour le respect de la Convention contenues dans la résolution Conf. 14.3 suivent une approche axée sur le soutien, et non sur la confrontation. Il met également l'accent sur l'importance de travailler en étroite collaboration avec les Parties afin de leur fournir une assistance technique. Il fait remarquer qu'en cas de non-respect, le Comité permanent peut prendre huit mesures avant de recommander une suspension du commerce. Il remercie chaleureusement le Président et toutes les personnes engagées auprès du Comité pour le travail accompli depuis la 15^e session de la Conférence des Parties.

Questions administratives

3. Ordre du jour

Le Secrétariat présente le document SC63 Doc. 3. Le Comité <u>adopte</u> l'ordre du jour contenu dans ce document, sans amendement.

Durant la discussion sur ce point de l'ordre du jour, le représentant régional de l'Asie (Japon) ainsi que la Chine interviennent.

4. Règlement intérieur

Le Secrétariat présente le document SC63 Doc. 4. Le Comité <u>prend note</u> du règlement intérieur du Comité permanent tel que modifié lors de la 62^e session et figurant à l'annexe du présent document.

Il n'y a aucune intervention.

5. <u>Lettres de créance</u>

Le Secrétariat présente ce point de l'ordre du jour. Le Comité <u>note</u> que les lettres de créance destinées à la session de la Conférence des Parties seront également acceptées pour la session du Comité permanent.

Il n'y a aucune intervention.

6. Admission des observateurs

Le Secrétariat présente ce point de l'ordre du jour et déclare que la liste provisoire des participants à la CoP16, mise en ligne sur le site Web de la CITES, précise tous les organes et organisations ayant effectué un pré-enregistrement. Cependant, certaines organisations non gouvernementales n'ont pas fourni l'attestation de l'approbation de l'État dans lequel elles sont localisées. Seuls les observateurs qui apportent une telle preuve seront autorisés à compléter leur inscription. Dans ces conditions, le Comité accepte la liste des organisations.

Il n'y a aucune intervention.

7. Préparation de la 16^e session de la Conférence des Parties

7.1 Élection du bureau

Le Président présente ce point de l'ordre du jour et déclare que, traditionnellement, le pays hôte a le privilège de nommer le président et le président suppléant de la Conférence. Les candidatures reçues du pays hôte sont les suivantes :

- En tant que président : Son Excellence Preecha Rengsomboonsuk, Ministre de l'Environnement ;
- En tant que président suppléant : M. Pittaya Pukkaman, Vice-Ministre de l'Environnement.

Lors de sa 62^e session, le Comité permanent a approuvé les candidatures suivantes à la présidence des comités de la CoP16 :

- Mme Caroline Caceres (Canada) pour le Comité I;
- M. Robert Gabel (États-Unis d'Amérique) pour le Comité II;
- Mme Zhou Zhihua (Chine) pour le Comité de vérification des pouvoirs.

Le Président indique que l'Australie, le Kenya, le Mexique et l'Ukraine ont proposé de siéger au Comité de vérification des pouvoirs. M. Pasteur Cosma Wilungula (République démocratique du Congo) et M. Øystein Størkersen (Norvège) sont désignés en tant que vice-présidents. Ces nominations sont toutes acceptées.

Durant la discussion sur ce point de l'ordre du jour, les représentants de l'Afrique (République démocratique du Congo), de l'Amérique du Nord (États-Unis), de l'Océanie (Australie) et le prochain pays hôte (Thaïlande) interviennent.

7.2 Autres questions

Une Partie demande que tout soit mis en œuvre pour parvenir à un consensus au cours de la discussion sur le règlement intérieur lors de CoP16 [documents CoP16 Doc. 4.1 (Rev. 1), Doc. 4.2 (Rev. 1) et Doc. 4.3 (Rev. 1)]. Elle pense que toute modification du règlement intérieur nécessite la majorité des deux tiers.

Le représentant de l'Asie (Japon) intervient durant la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

8. Conflits d'intérêts potentiels (Décision 15.9)

Le Secrétariat présente le document SC63 Doc. 8, indiquant que la décision 15.9 charge le Comité permanent d'examiner la nécessité de faire en sorte que les règlements intérieurs du Comité des animaux et du Comité des plantes traitent des conflits d'intérêt potentiels de leurs membres quant à leurs activités au sein des comités, et de rendre compte de cette question à la CoP16. Il attire également l'attention du Comité sur les décisions connexes prises lors de ses 61^e et 62^e sessions. Le Président note qu'il s'agit d'un sujet à discuter à la CoP16. Les participants partagent cet avis et suggèrent qu'il ne soit donc pas examiné par le Comité permanent. Le Comité prend note du document.

Le représentant de l'Amérique du Nord (États-Unis) et la Chine interviennent durant la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Questions stratégiques

9. Coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Le Canada, en tant que président du groupe de travail sur cette question, indique qu'il n'a pas été possible pour le groupe d'achever ses travaux, et demande que son mandat soit prorogé jusqu'à la 65^e session du Comité permanent (SC65). La demande est <u>acceptée</u> par le Comité.

Une Partie souligne la nécessité d'une coopération entre la CITES et la FAO pour maintenir une approche cohérente.

Le représentant de l'Asie (Japon) et le Canada (en tant que président du groupe de travail) interviennent durant la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

10. Logo de la CITES

Les États-Unis présentent ce point de l'ordre du jour en tant que président du groupe de travail sur cette question. Ils notent qu'ils ont utilisé le forum de la CITES comme moyen de communication, mais qu'il y a eu très peu de contributions d'autres membres du groupe de travail. Le Secrétariat explique qu'il y a eu quelques problèmes techniques avec les forums et suggère que cela constitue peut-être l'une des raisons du manque de réponse. Le Président recommande que le mandat du groupe de travail soit prorogé jusqu'au SC65 et cette proposition est <u>acceptée</u>.

Il n'y a aucune intervention.

Interprétation et application de la Convention

Respect de la Convention et lutte contre la fraude

11. Lois nationales d'application de la Convention

Le Secrétariat présente le document SC63 Doc. 11 et fournit des informations actualisées reçues de plusieurs Parties. Comme la question sera examinée à la CoP16, y compris les projets de décisions connexes ayant des implications en matière de respect de la Convention, il demande si le Comité est prêt à reporter jusqu'au SC65 l'examen des mesures appropriées relatives au respect de la Convention. Un représentant régional attire l'attention sur la durée d'adhésion à la Convention de certains pays concernés, en soulignant que l'efficacité de la CITES est compromise par l'absence de législation nationale, et demande s'il y a des raisons pour reporter la décision. Un autre représentant régional suggère qu'il serait utile que le Secrétariat précise si l'absence de progrès législatif reflète le manque de capacité d'une Partie. Sur proposition du Président, le Comité prend note du document et demande au Secrétariat de produire un résumé des progrès réalisés et des problèmes rencontrés par chacune des Parties concernées, pour examen lors du SC65.

Les représentants de l'Europe (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord¹), de l'Amérique du Nord (États-Unis) et de l'Océanie (Australie) interviennent durant la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

12. Rapports nationaux

Le Secrétariat présente le document SC63 Doc. 12 et indique que, depuis qu'il a été écrit, des rapports annuels ont été reçus du Cambodge, de la Dominique et du Pakistan. Pour le Burundi, un changement de l'organe de gestion a induit un retard dans la présentation du rapport annuel. Le Secrétariat recommande que les autres Parties énumérées au paragraphe 3 disposent de 60 jours supplémentaires (c.-à-d. jusqu'au 4 mai 2013) pour transmettre leurs rapports annuels. L'Australie fait état du soutien qu'elle apporte aux Palaos et au Vanuatu. Un représentant régional est mécontent du retard et estime que la question doit être traitée immédiatement. Deux autres représentants régionaux soutiennent la position du Secrétariat, et le Président propose que le Comité l'approuve. En l'absence d'objection, elle est <u>acceptée</u>.

S'exprimant également au nom des États membres de l'Union européenne et au nom de la Croatie

Les représentants de l'Europe (Norvège et Royaume-Uni), de l'Amérique du Nord (États-Unis) et de l'Océanie (Australie) interviennent durant la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

13. Établissements d'élevage en ranch à Madagascar

La France, en tant que présidente du groupe de travail sur les établissements d'élevage en ranch de crocodile à Madagascar indique que, malgré l'enregistrement de certains progrès, la recommandation du groupe de travail est de maintenir la suspension de commerce recommandée jusqu'au SC65, à moins que la situation ne soit réglée plus tôt, et de proroger le mandat du Groupe jusqu'à cette date. Se référant au document SC63 Doc. 13, Madagascar déclare que, bien qu'il ne s'oppose pas à la recommandation du groupe de travail, il précise que des efforts considérables ont été faits pour remédier à cette situation, mais le manque de ressources l'a empêché de se conformer pleinement aux recommandations du SC60 et du SC62. Les recommandations du Groupe de travail sont approuvées.

La France (en tant que présidente du groupe de travail) et Madagascar interviennent durant la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

14. Étude du commerce important

Le Secrétariat présente le document SC63 Doc. 14. Le Comité <u>note</u> que le Nigeria a respecté toutes les recommandations concernant *Balearica pavonina*, et <u>note</u> les progrès accomplis par Madagascar pour *Mantella aurantiaca*, la Thaïlande pour *Hippocampus kellogi*, *H. kuda* et *H. spinosissimus*, et le Ghana pour *Pandinus imperator*.

En appui aux mesures provisoires du Ghana, le Comité <u>demande</u> au Secrétariat de publier des quotas d'exportation zéro pour le Ghana pour les spécimens de *P. imperator* de codes source R et W, et convient que ces quotas soient révisés à la lumière de la mise en œuvre par le Ghana des recommandations du Comité pour les animaux.

Le Comité <u>convient</u> de recommander aux Parties de suspendre le commerce relevant de l'article IV de la Convention pour :

- Balearica pavonina de la Guinée, du Soudan et du Soudan du Sud ;
- Balearica regulorum du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie ;
- Huso huso de la République islamique d'Iran, du Kazakhstan et de la Fédération de Russie;
- Hippocampus kuda du Viet Nam;
- Pandinus imperator du Bénin et du Togo.

Cette suspension restera en vigueur jusqu'à ce que ces pays fassent preuve de leur respect de l'article IV, paragraphes 2 (a) et 3 pour les espèces concernées, et fournissent au Secrétariat des informations complètes concernant la conformité avec les recommandations du Comité pour les animaux.

Le Comité <u>convient</u> également de prendre la décision par voie postale sur les cas concernant :

- Hippopotamus amphibius du Cameroun ;
- Tursiops aduncus, Tridacna derasa, T. crocea, T. gigas, T. maxima et T. squamosa des Îles Salomon;
- Balearica regulorum de l'Ouganda.

Cette procédure débutera dans les deux mois suivant la présente session, sur la base d'une proposition du Secrétariat faite en vertu des paragraphes q), s) ou u) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13), le cas échéant.

Les représentants de l'Afrique (Ouganda), de l'Asie (Japon) et de l'Europe (Royaume-Uni), ainsi que le Mexique et Animal Welfare Institute interviennent durant la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

15. Vente en ligne de spécimens d'espèces CITES

Le Royaume-Uni, en tant que président du groupe de travail sur l'e-commerce de spécimens d'espèces CITES, présente le document SC63 Doc. 15 et souligne qu'il n'est pas toujours possible pour les agences de lutte contre la fraude de partager des informations. Il précise que, depuis que le groupe a commencé ses travaux, le commerce s'est déplacé vers des sites Web moins connus, et qu'il accueillerait

favorablement les propositions d'autres Parties en ce qui concerne la présidence du Groupe. Le Comité <u>prend note</u> du rapport et <u>prolonge</u> le mandat du groupe jusqu'au SC65.

Il n'y a aucune intervention.

16. Lutte contre la fraude

Le Secrétariat présente le document SC63 Doc. 16 sur la mise en œuvre de la CITES en Guinée. Il mentionne qu'il n'y a pas eu de réponse à l'ensemble d'actions minimales qu'il a été demandé à la Guinée de mener, comme il en avait été convenu lors du SC62, et conseille donc que le Comité permanent recommande aux Parties de suspendre le commerce des spécimens d'espèces inscrites à la CITES avec la Guinée. La proposition est acceptée.

Il n'y a aucune intervention.

Dérogations et dispositions spéciales pour le commerce

17. Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales

Présentant ce point de l'ordre du jour, les Philippines déclarent avoir discuté avec l'Indonésie de la question des populations parentales des espèces de *Cacatua*, dans l'établissement d'élevage en captivité aux Philippines, et qu'elles sont prêtes à poursuivre ces discussions. L'Indonésie pense que l'origine légale de la population parentale de l'établissement d'élevage en captivité n'a pas encore été démontrée. Sur proposition du Président, le Comité <u>prend note</u> des informations fournies par les Philippines, <u>encourage</u> les Philippines à communiquer avec les Parties intéressées sur cette question, et <u>note</u> que la question pourra être réexaminée au SC65 si cela est demandé par les Philippines.

L'Indonésie et les Philippines interviennent durant la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Commerce d'espèces et conservation

18. Conservation des éléphants, abattage illégal et commerce de l'ivoire

Le Secrétariat présente le document SC63 Doc. 18, notant que les rapports écrits du Kenya, de l'Ouganda et des Philippines mentionnés au paragraphe 6 ont maintenant été reçus, mais qu'ils doivent être évalués. Le Kenya indique qu'il a pris un nombre important de mesures de lutte contre la fraude au cours de l'année précédente, et qu'il augmentera les peines pour braconnage dans un avenir proche. La Thaïlande remercie le Secrétariat pour les missions en Thaïlande en 2012 et 2013, et annonce qu'elle prépare un plan d'action spécifique pour répondre aux questions soulevées. La Chine félicite le Kenya et la Thaïlande pour leur progrès et fait état du déclin graduel des stocks d'ivoire dans la RAS de Hong Kong.

La Malaisie indique qu'elle a saisi de l'ivoire en provenance d'Afrique et destiné à l'Extrême-Orient. Un représentant régional note que la résolution du problème du commerce illicite de l'ivoire nécessite la coopération de toutes les Parties dans la chaîne du commerce.

Un autre représentant régional craint que les mesures convenues n'aient pas d'impact mesurable sur le commerce illicite de l'ivoire, et propose que les recommandations figurant au paragraphe 5 de l'addenda au document SC63 Doc. 18 soient appliquées à l'ensemble des huit pays, et non pas uniquement à ceux n'ayant pas fourni de rapports écrits. Il suggère que le Secrétariat rencontre les huit Parties concernées au cours de la CoP16 afin d'élaborer des plans d'action nationaux pour l'ivoire adaptés à chaque État. Ces plans pourront être présentés et approuvés lors du SC64, et des rapports sur leur mise en œuvre pourront être examinés lors du SC65. L'Irlande² et deux organisations observatrices soutiennent ce point de vue.

Deux organisations observatrices suggèrent que la décision concernant les plans d'action, détaillant les activités et les délais nécessaires, soit prise dès à présent et ne soit pas retardée. Une organisation observatrice soutient les recommandations du Secrétariat, mais pense qu'elles devraient être plus fortes. Une autre organisation prie instamment la Chine d'interdire le commerce intérieur de l'ivoire.

S'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et au nom de la Croatie.

Sur proposition du Président, le Comité <u>reconnaît</u> le caractère d'urgence de cette question et <u>demande</u> au Secrétariat de faire tout son possible, dans le cadre de la CoP16, pour aider les huit Parties à élaborer des plans d'action nationaux pour l'ivoire, visant à réduire son commerce illégal, et incluant des échéances, des résultats et des jalons, et d'en rendre compte au SC64.

Les représentants de l'Afrique (Botswana et République démocratique du Congo), de l'Europe (Royaume-Uni), de l'Amérique du Nord (États-Unis), le prochain pays hôte (Thaïlande), ainsi que la Chine, l'Irlande³, le Kenya, la Malaisie, le Mali, l'UICN, David Shepherd Wildlife Fondation, le Species Survival Network, TRAFFIC et le WWF interviennent durant la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Questions finales

19. Autres questions

La Chine attire l'attention du Comité sur les grandes quantités de shahtoosh saisies récemment par les services des douanes chinois. La Chine estime que plus de 11 000 animaux ont été tués pour fournir cette quantité de laine et prie donc instamment le Comité et le Secrétariat de retirer le document CoP16 Doc. 55 qui recommande la suppression de l'alinéa b) sous « CHARGE » de la résolution Conf. 11.8 (Rev. CoP13) « Conservation et contrôle du commerce de l'antilope du Tibet ». Un représentant régional soutient cette recommandation.

Il n'y a aucune autre intervention.

20. Date et lieu des 64^e et 65^e sessions

Le Comité <u>note</u> que sa 64^e session se tiendra à Bangkok, Thaïlande, le 14 mars 2013, et que sa 65^e session se tiendra à Genève, en Suisse, en juin ou juillet 2014.

21. Remarques de clôture

Après les observations des membres du Comité et du Secrétaire général, le Président remercie tous les participants, notamment ceux qui quittent le Comité, ainsi que le Gouvernement du pays hôte et le Secrétariat.

S'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et au nom de la Croatie.